

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026

Rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025

Budget principal et Budget annexe « Pompes funèbres »

I. Propos introductifs

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er semestre 2027 au titre des comptes 2026 pour toutes les communes.

La ville de Sarcelles a fait le choix d'anticiper cette date afin de se préparer au mieux à tous les changements induits (nouvelle maquette réglementaire, gestion des flux avec la DGFIP, intégration des annexes du budget vert avec la cotation de l'axe 1, ...).

En effet, le passage au CFU nécessite la satisfaction de 2 prérequis :

l'adoption de la nomenclature M57,

la télétransmission des documents budgétaires (BP, BS, DM) à la préfecture sous forme d'un flux XML scellé par l'application TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes).

Ces 2 prérequis deviennent indirectement obligatoires d'ici 2026.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
améliorer la qualité des comptes ;

simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Pour rappel, le CFU retrace l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

l'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1er janvier et s'achève le 31 décembre ;

la journée comptable du 31/12 est prolongée, normalement, jusqu'au 31/01 de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31/12 de l'exercice considéré.

Hormis ces modalités et la production unique d'un document, nécessitant un renforcement de la coopération avec la DGFIP, le CFU retrace, comme précédemment le compte administratif, l'ensemble des opérations comptables et financières de l'exercice concerné.

Il doit être présenté au Conseil municipal, dans les mêmes conditions que l'ancien Compte administratif, c'est-à-dire dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Dans le cas de Sarcelles, le CFU est voté lors de la même séance que le BP afin de pouvoir constater les résultats 2025. Pour rappel, le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Une fois le compte financier unique voté, le conseil municipal votera une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget primitif 2026.

Cette note de présentation du compte financier unique 2025 répond aux obligations faites par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales de produire une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (...) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note sera publiée sur le site internet de la commune.

II. Rappel des délibérations budgétaires et présentation des tableaux de synthèse de l'exercice 2025

Le budget primitif 2025 a été adopté par délibération n° 2025-039 du conseil municipal en date du 09 avril 2025.

Le budget a fait l'objet d'une décision modificative pour ajuster les inscriptions budgétaires, adoptée par :

- délibération n° 2025-067 du conseil municipal en date du 18 juin 2025, portant adoption de la décision modificative n° 1-2025,
- délibération n° 2025-153 du conseil municipal en date du 27 novembre 2025, portant adoption de la décision modificative n° 2-2025

A. Recettes de fonctionnement

Budget global des recettes de fonctionnement 2025 (BP+DM)

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025
002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 310 800,08 €	- €	6 310 800,08 €	6 310 800,08 €
013 - Atténuations de charges	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	266 893,97 €
70 - Produits des services et du domaine	3 370 397,00 €	- €	3 370 397,00 €	3 668 917,05 €
73 - Impôts et taxes	18 516 211,00 €	- €	18 516 211,00 €	19 072 072,58 €
731 - Fiscalité Locale	31 330 500,00 €	- €	31 330 500,00 €	31 265 656,60 €
74 - Dotations et participations	58 080 775,00 €	310 000,00 €	58 390 775,00 €	57 869 836,27 €
75 - Autres produits de gestion courante	674 000,00 €	906 469,00 €	1 580 469,00 €	2 035 396,13 €
76 - Produits financiers	562 321,00 €	- €	562 321,00 €	563 592,90 €
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	476 597,50 €
78 - Reprises sur amortissements		- €		
042 - Opérations d'ordre entre section	92 156,00 €	10 000,00 €	102 156,00 €	197 851,00 €
Total fonctionnement	119 088 160,08 €	1 226 469,00 €	120 314 629,08 €	121 727 614,08 €

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	25 878 488,00 €	1 096 414,00 €	26 974 902,00 €	24 944 768,16 €
012 - Charges de personnel	66 749 445,00 € -	238 350,00 €	66 511 095,00 €	65 217 845,24 €
65 - Autres charges de gestion courante	13 032 236,00 €	35 205,00 €	13 067 441,00 €	12 799 623,85 €
66 - Charges financières	2 340 000,00 € -	7 500,00 €	2 332 500,00 €	2 332 499,55 €
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	7 269,39 €
68 - Dotations aux provisions	115 000,00 €	73 600,00 €	188 600,00 €	96 582,60 €
042 - Opérations d'ordre entre section	3 640 340,00 €	200 000,00 €	3 840 340,00 €	4 337 614,96 €
Total fonctionnement	119 088 160,08 €	1 226 469,00 €	120 314 629,08 €	109 736 203,75 €

Budget global des dépenses de fonctionnement 2025 (BP+DM)

C. Dépenses d'Investissement

Budget global des dépenses d'investissement 2025 (BP+DM)

Chapitre	BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025
10- Dotation	60 000,00 €		60 000,00 €	47 093,99 €
20 - Immobilisations incorporelles	420 538,53 €		420 538,53 €	259 132,19 €
204- Subventions d'équipements versées	160 000,00 €	94 000,00 €	254 000,00 €	97 283,88 €
21 - Immobilisations corporelles	13 656 677,83 €	1 889 156,00 €	15 545 833,83 €	9 368 969,84 €
23 - Immobilisations en cours	5 128 616,82 €	-460 900,00 €	4 667 716,82 €	6 806 092,83 €
Opérations d'équipement	9 144 542,06 €	390 000,00 €	9 534 542,06 €	5 906 740,32 €
27 - Autres immobilisations	9 297,11 €	0,00 €	9 297,11 €	0,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	2 040 000,00 €	0,00 €	2 040 000,00 €	871 100,91 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 250 000,00 €	0,00 €	11 250 000,00 €	11 217 045,42 €
040 - Opérations d'ordre	92 156,00 €	10 000,00 €	102 156,00 €	197 851,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 150 000,00 €	2 815 451,15 €	3 965 451,15 €	3 483 005,33 €
Sous total investissement	43 111 828,35 €	4 737 707,15 €	47 849 535,50 €	38 254 315,71 €

D. Recettes d'Investissement

Budget global des recettes d'investissement 2025 (BP+DM)

Chapitre	BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 024 182,40 €	265 000,00 €	3 289 182,40 €	3 354 251,75 €
13 - Subventions d'investissement	10 302 777,30 €	-150 000,00 €	10 152 777,30 €	7 062 826,41 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (9518 278,56 € au titre de 2026)	10 827 120,00 €	-100 000,00 €	10 727 120,00 €	8 000 000,30 €
27 - Autres immobilisations financières			0,00 €	306,62 €
024 - Produit des cessions d'immobilisations	4 070 132,00 €	1 556 156,00 €	5 626 288,00 €	
45 - Opérations pour compte de tiers	2 040 000,00 €	84 000,00 €	2 124 000,00 €	954 347,79 €
040 - Opérations d'ordre	3 640 340,00 €	200 000,00 €	3 840 340,00 €	4 337 614,96 €
041 - Opérations patrimoniales	1 150 000,00 €	2 815 451,15 €	3 965 451,15 €	3 483 005,33 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 282 651,08 €	67 100,00 €	7 349 751,08 €	
Sous total investissement	42 337 202,78 €	4 737 707,15 €	47 074 909,93 €	27 192 353,16 €

III. Exécution de l'exercice 2025

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

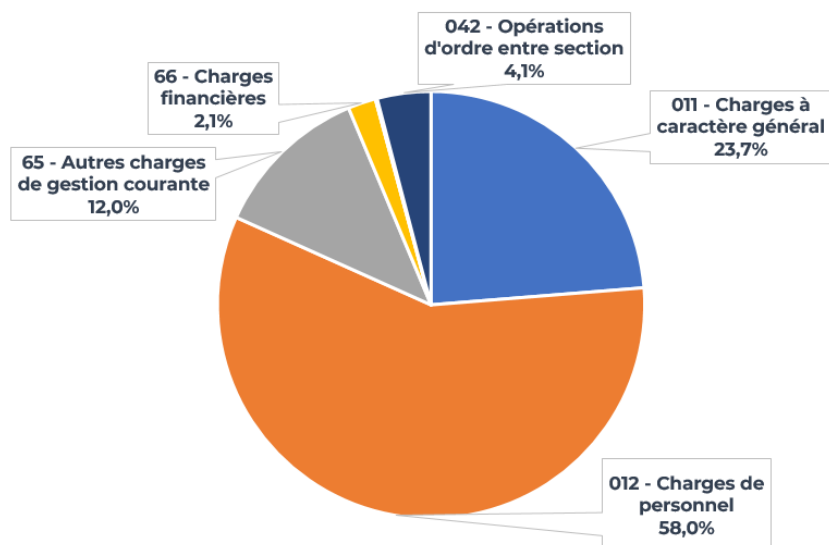
Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 109 736 203,75 € en diminution de 1,69% par rapport aux dépenses réelles de 2024 (111 622 544,99 €).

Cette diminution de Compte Financier Unique à Compte Financier Unique est notamment marquée par une maîtrise des dépenses courantes que ce soient les charges à caractère général (-5,8%) ou les autres charges de gestion (-4,2%).

Nous pouvons également constater la bonne maîtrise des charges de personnel qui n'augmentent que de 0,7%.

Exécution des dépenses de fonctionnement : opérations réelles et d'ordre par chapitre

Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025	CFU 2024	Evolution CFU 2025 / CFU 2024
011 - Charges à caractère général	25 878 488,00 €	1 096 414,00 €	26 974 902,00 €	24 944 768,16 €	26 480 013,38 €	-5,8%
012 - Charges de personnel	66 749 445,00 € -	238 350,00 €	66 511 095,00 €	65 217 845,24 €	64 741 709,15 €	0,7%
65 - Autres charges de gestion courante	13 032 236,00 €	35 205,00 €	13 067 441,00 €	12 799 623,85 €	13 357 495,73 €	-4,2%
66 - Charges financières	2 340 000,00 € -	7 500,00 €	2 332 500,00 €	2 332 499,55 €	2 352 272,08 €	-0,8%
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	7 269,39 €	13 126,08 €	-44,6%
68 - Dotations aux provisions	115 000,00 €	73 600,00 €	188 600,00 €	96 582,60 €	137 385,60 €	-29,7%
042 - Opérations d'ordre entre section	3 640 340,00 €	200 000,00 €	3 840 340,00 €	4 337 614,96 €	4 540 542,97 €	-4,5%
023 - Virement à la section d'investissement	7 282 651,08 €	67 100,00 €	7 349 751,08 €			
Total fonctionnement	119 088 160,08 €	1 226 469,00 €	120 314 629,08 €	109 736 203,75 €	111 622 544,99 €	-1,69%



Il est à noter que les charges financières pour un peu plus de 2,33 M€ ou les amortissements des biens (nécessaires au renouvellement des biens) pour près de 4,34 M€, représentent néanmoins une part relative faible. Ces deux postes doivent être traités différemment. Si les dépenses liées aux intérêts d'emprunts doivent être contenues raisonnablement, les dotations aux amortissements constituant un autofinancement obligatoire de la section d'investissement représentent une dépense « favorable ».

i. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges courantes (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services. Elles représentent 23,7 % des dépenses de fonctionnement. Elles diminuent de 5,8 % par rapport à 2024.

ii. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

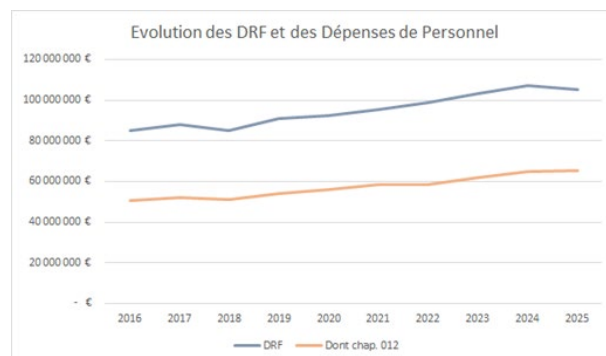
Les dépenses de personnel constituent la principale dépense de fonctionnement de la Ville. Les dépenses s'élèvent à 65 217 845,24 contre 64 741 709,15 € en 2024. Leur poids dans les dépenses totales de fonctionnement varie peu si nous prenons que les dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont augmenté de 0,7% contre 4,31% entre 2024.

La maîtrise de la masse salariale est une composante essentielle de la restauration ou du maintien des marges de manœuvre financières de la collectivité. Or, cette maîtrise peut être en partie remise en cause par des décisions exogènes (augmentation du point d'indice des fonctionnaires, hausse des cotisations CNARCL, ...).

Depuis 2016, la part des dépenses de personnel reste assez stable dans le budget de la ville par rapport aux seules dépenses réelles de fonctionnement entre 59 et 62%. Le taux de 61,88% en 2025 est le taux le plus important constaté depuis 2016. Or il est paradoxalement réalisé l'année où la maîtrise des dépenses de fonctionnement a été supérieure (et plus rapide) que la maîtrise des dépenses de personnel. De fait, plus la section de fonctionnement sera contenue, plus le poids relatif de la masse salariale (chapitre 012) aura un poids relatif important.

Evolution des dépenses de fonctionnement et du chapitre 012. Part du 012 sur les DRF

Année	DRF	Dont chap. 012	% chap. 012/DRF*
2016	85 216 240 €	50 464 502,41 €	59,22%
2017	88 174 351 €	52 298 449,42 €	59,31%
2018	85 115 821 €	51 097 817,81 €	60,03%
2019	90 867 403 €	54 280 847,91 €	59,74%
2020	92 405 014 €	55 879 967,24 €	60,47%
2021	95 582 368 €	58 354 423,43 €	61,05%
2022	98 797 096 €	58 354 423,43 €	59,06%
2023	103 412 959 €	62 069 299,01 €	60,02%
2024	107 082 002 €	64 741 709,15 €	60,46%
2025	105 398 589 €	65 217 845,24 €	61,88%



iii. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses de gestion courante représentent 11,66% des dépenses de fonctionnement, elles diminuent de 4,2% après une diminution constatée de 1,67% en 2024.

Pour rappel, ce chapitre globalise les indemnités et frais de mission versés aux élus, les pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux écoles privées et les subventions d'équilibre aux budgets annexes (Caisse des Ecoles et CCAS).

Les équilibres financiers de ces deux derniers établissements étant en constante amélioration, la contribution de la Ville peut être ajustée à la baisse, toute chose égale par ailleurs.

Le compte Les principaux postes sont détaillés comme suit :

- Subventions versées aux associations : 2 853 987 €
- Contribution au SDIS : 1 036 681,69 €
- Subvention d'équilibre au CCAS : 6 659 466 €
- Subvention d'équilibre de la Caisse des Écoles : 986 000 €
- Subvention au SIVU Sarcelles – Marcillat-en-Combraille : 54 400 €

iv. Les frais financiers (chapitre 66)

Les charges financières sont constituées des intérêts de la dette enregistrés au compte 661 (le montant intègre les intérêts réglés à échéance et les intérêts courus non échus « ICNE »). Elles sont stables par rapport à 2024 (-20 000 €) grâce à une dette essentiellement à taux fixe et une bonne tenue du marché sur la part variable.

Les efforts de gestion doivent permettre d'emprunter au meilleur taux en choisissant notamment les fenêtres de tir.

v. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les dépenses exceptionnelles comprennent les frais de justice liés à des contentieux ainsi que les opérations d'annulations de titres de recettes anciens (émis sur un exercice antérieur). C'est par nature un chapitre très dépendant des aléas et de la vie de la collectivité. En 2025, le montant des charges exceptionnelles était d'un peu plus de 7 K€ pour un Budget prévisionnel de 50 K€.

vi. Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement de la collectivité, il est impératif de constituer une provision par délibération de l'assemblée délibérante.

Les provisions sont établies dans le but de couvrir les risques ou charges susceptibles d'entraîner une sortie de ressources en faveur d'un tiers, sans qu'une contrepartie équivalente ne soit reçue. La matérialisation de ces risques ou charges est rendue probable par un événement déjà survenu ou en cours et est estimée avec une approximation suffisante. Ces provisions doivent être constituées :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au Livre VI du code de commerce pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

En 2025, 96 582,60 € ont été mandatés :

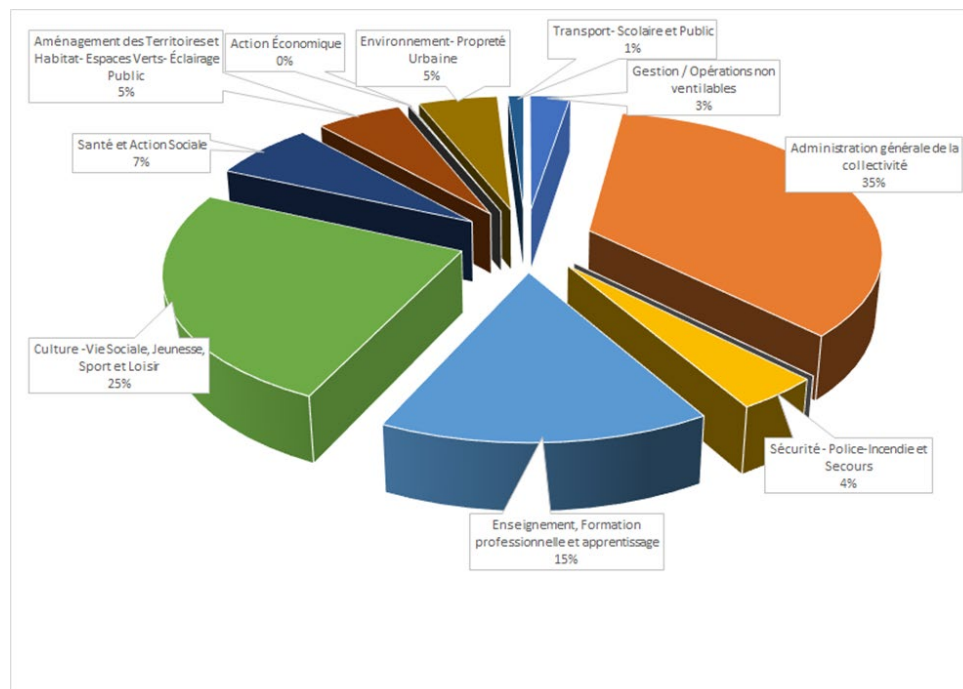
- 73 582,60 € pour provisions et risques – Sté Engie
- 23 000,00 € pour dépréciation d'actifs circulants.

vii. Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction

La ventilation des dépenses de fonctionnement par fonction permet d'avoir une prévisualisation de ce qui pourrait s'apparenter aux principales politiques publiques menées par la collectivité. Avec toutes les réserves d'usage liées à la nomenclature M57 et à la complexité des politiques qui peuvent être transversales, plus de 46% des dépenses directes sont fléchées sur l'enseignement, la culture, la jeunesse, les sports et loisirs ou l'action sociale.

Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique

Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique	CFU 2025	%/ DRF*
Gestion / Opérations non ventilables	2 706 479,40 €	2,57%
Administration générale de la collectivité	36 886 787,14 €	35,00%
Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	0,00 €	0,00%
Sécurité - Police-Incendie et Secours	4 171 715,41 €	3,96%
Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage	16 288 187,35 €	15,45%
Culture -Vie Sociale, Jeunesse, Sport et Loisir	26 035 262,64 €	24,70%
Santé et Action Sociale	7 025 782,19 €	6,67%
Aménagement des Territoires et Habitat- Espaces Verts- Éclairage Public	5 769 422,07 €	5,47%
Action Économique	119 720,00 €	0,11%
Environnement- Propreté Urbaine	5 346 871,81 €	5,07%
Transport- Scolaire et Public	1 048 360,78 €	0,99%
Total général	105 398 588,79 €	



B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

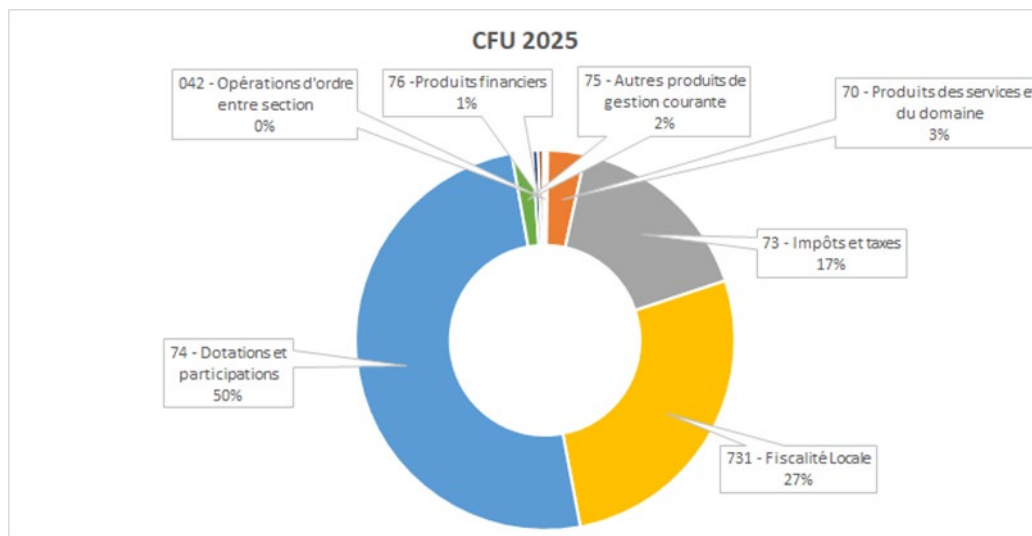
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de salles, impôts locaux,

dotations versées par l'État...). Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 115 416 814 € hors intégration de l'excédent reporté de 2024. Elles sont en hausse de 2,23%.

La fiscalité et les dotations représentent 94% des recettes de fonctionnement. En 2025, la part des dotations et subventions était supérieure à celle de la fiscalité : 50% (chapitre 74) contre 44% (chapitre 73 et 731).

Exécution des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement						
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025	CFU 2024	Evolution CFU 2025/CFU 2024
002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 310 800,08 €	- €	6 310 800,08 €			
013 - Atténuations de charges	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	266 893,97 €	227 534,25 €	17,30%
70 - Produits des services et du domaine	3 370 397,00 €	- €	3 370 397,00 €	3 668 917,05 €	2 955 744,00 €	24,13%
73 - Impôts et taxes	18 516 211,00 €	- €	18 516 211,00 €	19 072 072,58 €	18 116 901,00 €	5,27%
731 - Fiscalité Locale	31 330 500,00 €	- €	31 330 500,00 €	31 265 656,60 €	31 175 230,33 €	0,29%
74 - Dotations et participations	58 080 775,00 €	310 000,00 €	58 390 775,00 €	57 869 836,27 €	57 413 143,26 €	0,80%
75 - Autres produits de gestion courante	674 000,00 €	906 469,00 €	1 580 469,00 €	2 035 396,13 €	1 156 453,21 €	76,00%
76 - Produits financiers	562 321,00 €	- €	562 321,00 €	563 592,90 €	562 320,20 €	0,23%
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	476 597,50 €	933 798,00 €	-48,96%
78 - Reprises sur amortissements		- €			238 607,40 €	
042 - Opérations d'ordre entre section	92 156,00 €	10 000,00 €	102 156,00 €	197 851,00 €	115 784,00 €	70,88%
Total fonctionnement	119 088 160,08 €	1 226 469,00 €	120 314 629,08 €	115 416 814,00 €	112 895 515,65 €	2,23%



i. Atténuation des charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements d'accidents du travail, de charges sociales, de longue maladie, de maladie professionnelle, de trop perçus sur rémunérations, pour un montant de 266 893,97 € contre 227 534,25 € en 2024.

Ce montant fluctue en fonction du taux de sinistralité de la collectivité, c'est-à-dire d'événements qui sont, par nature, aléatoires d'une année à l'autre.

ii. Produits des services du domaine et ventes divers (chapitre 70)

La commune délivre diverses prestations de services aux usagers, dont certaines leur sont facturées selon la tarification en vigueur établie par le conseil municipal.

Ainsi, les prestations facturées (services périscolaires ou de restauration, petite enfance, sport, culture, santé ...) et les droits perçus au titre de l'usage du domaine représentent une recette de 3 668 917,05 € en 2025 contre 2 955 744,00 € en 2024, en forte augmentation de près de 700 K€. 2024 avait déjà été une année en forte hausse avec un montant supérieur de 450 K€ par rapport à 2023 (2 529 668,98€).

Cette hausse s'explique par une plus grande rigueur dans la facturation et le suivi post-facturation des différentes redevances. Il y a également eu un important travail de rattrapage des redevances non perçues sur les années antérieures.

iii. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)

Les impôts et taxes concernent les produits des impôts directs locaux, de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation, FSRIF et FPIC) ainsi que diverses taxes dont les droits de mutation.

A la suite de la réforme concernant l'exonération progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021, les impôts locaux directs perçus par la Ville se limitent désormais en 2025 à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi qu'à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette diminution des revenus est compensée par l'intégration du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties dans le cadre fiscal communal.

Le calcul du produit de cette recette est ajusté par un COefficient COorrecteur appelé « COCO ».

Les recettes « fiscales » diminuent d'un peu plus de 1% entre 2023 et 2024 avec des baisses significatives de plus de 4% pour le FPIC, le FSRIF, les droits de mutation ou la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Détail des recettes réelles de fonctionnement aux chapitres 73 et 731

Nature	Libellé nature	BP 2025	DM	Budget total 2025	CFU 2025	CFU 2024	Taux de Réalisation
73111	Impôts directs locaux	29 335 000,00 €	- €	29 335 000,00 €	29 149 519,00 €	29 757 608,00 €	-2,04%
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	750 000,00 €	- €	750 000,00 €	1 009 287,00 €	1 147 719,25 €	-12,06%
73132	Taxe sur les pylônes électriques	130 000,00 €	- €	130 000,00 €	137 488,00 €	117 600,00 €	16,91%
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	850 000,00 €	- €	850 000,00 €	636 362,00 €	893 497,16 €	-28,78%
73211	Attribution de compensation	8 697 434,00 €	- €	8 697 434,00 €	8 697 433,58 €	7 452 549,03 €	16,70%
73212	Dotations de solidarité communautaire	1 508 756,00 €	- €	1 508 756,00 €	1 508 756,00 €	1 257 297,00 €	20,00%
73221	FNGIR	500 021,00 €	- €	500 021,00 €	500 021,00 €	500 021,00 €	0,00%
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et	1 150 000,00 €	- €	1 150 000,00 €	1 152 003,00 €	1 253 133,00 €	-8,07%
73331	Communes (FSRIF)	6 660 000,00 €	- €	6 660 000,00 €	7 213 859,00 €	7 614 163,00 €	-5,26%
Total des recettes du chapitre 73-Impôts		49 581 211 €	0 €	49 581 211 €	50 004 729 €	49 993 587 €	0,02%

iv. Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les diverses participations de l'État, des collectivités territoriales ou de divers financeurs (notamment la CAF).

Le chapitre enregistre une augmentation de 0,8 % des recettes avec une réalisation de 57 869 836,27 € contre 57 413 143,26 en 2024. Cette augmentation est essentiellement portée par un accroissement de la DSU avec près de 1,7 M€ de recettes supplémentaires entre 2025 et 2024. Attention néanmoins car la

progression était près de 2 M€ entre 2024 et 2023. EN 2026, la progression ne sera que de 1 M€ par rapport au réalisé 2025. L'évolution de la DSU sera un point de vigilance important du mandat à venir.

Le tableau ci-dessous montre la stagnation voire la diminution des principales dotations. Seule la DSU est en augmentation annuelle.

A titre de comparaison,

Evolution des principales dotations

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	10 141 105 €	10 164 155 €	10 214 923 €	10 129 366 €	10 119 642 €	10 137 936 €
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	32 658 917 €	33 701 204 €	34 805 077 €	35 893 383 €	37 742 303 €	39 438 457 €
Dotation nationale de péréquation (DNP)	1 121 980 €	1 092 775 €	1 161 112 €	1 175 604 €	1 085 983 €	1 202 117 €
Attribution du Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle FDTP	829 348 €	688 779 €	693 324 €	670 183 €	594 530 €	445 175 €

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) représente 68,15% de l'enveloppe globale du chapitre 74 concernant les dotations et participations versées à la Ville. Elle a augmenté de 4,49% par rapport à 2024, passant de 37 742 303 € à 39 438 457 €

v. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il concerne le produit des charges locatives que la ville perçoit au titre de son patrimoine, les redevances versées pour les locataires (redevance du concessionnaire des marchés forains) et les produits divers de gestion courante.

Ce chapitre totalise, en 2025, 2 035 396,13 € de recettes, et représente environ 2 % des recettes de fonctionnement. Ce chapitre est en forte hausse consécutive à des rattrapages de redevances sur les années antérieures, à un meilleur suivi des loyers, à des apurements de rattachements sur l'exercice 2024 qui n'ont pas donné lieu à des réalisations en 2025.

vi. Les produits financiers (chapitre 76)

Ils sont constitués pour l'essentiel des recettes issues du fonds de soutien aux emprunts à risques de 2016 à 2028 pour le montant global de 562 320,20 € par an.

vii. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

467 597,50 € de recettes ont été encaissée en 2025, ce qui représente une diminution de près de 50 % par rapport au produit enregistré en 2024. La ville retrouve le niveau de 2023 (463 274,07 €). Les écritures sont essentiellement des écritures de cessions de terrains ou de biens (Logement rue Théodore Bullier et Parcelle rue de l'Orme des Vignes)

C. AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) mesure la capacité de la Collectivité à dégager sur sa section de fonctionnement un solde positif permettant de financer directement une partie de ses investissements ou des subventions d'équipement versées. Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section.

A Sarcelles, et au regard des opérations de fonctionnement précédemment détaillées, la capacité d'autofinancement de la ville s'établit au CA 2025 à 5 680 610,25 € (hors excédent cumulé) ou à 9 820 347,21 € (avec excédent).

Hors excédent reporté, l'objectif poursuivi est de restaurer l'Epargne brute aux alentours de 12 M€ permettant de neutraliser le montant de remboursement du capital de la Dette et de permettre de consacrer les excédents reportés au financement des investissements.

A ce titre, les efforts de gestion restent primordiaux pour rétablir la Ville de Sarcelles dans les standards financiers des villes de mêmes strates :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (rationalisation, pilotage RH, ...),
- Optimisation des recettes de fonctionnement (subventions, taxes, redevances, ...),
- Financement des grands projets d'investissements, généralisation des AP/CP pour favoriser la planification des investissements en réalisation et en paiement,
- Gestion dynamique de la dette,
- Pilotage des investissements pour limiter le recours à l'emprunt et donc réduire l'encours de la dette et le remboursement annuel du capital.

SIG / CFU	2023	2024	2025	2026 prévision	2027
Recettes de fonctionnement courant	109 053 860,94 €	111 183 613,45 €	114 178 772,60 €	116 182 768,95 €	117 344 596,64 €
Dépenses de fonctionnement courant	101 171 479,58 €	104 716 603,86 €	102 962 237,25 €	103 785 394,36 €	104 823 248,30 €
Epargne de gestion	7 882 381,36 €	6 467 009,59 €	11 216 535,35 €	12 397 374,59 €	12 521 348,33 €
Résultats financiers	-1 672 679,80 €	-1 689 951,88 €	-1 768 906,65 €	-1 795 455,79 €	-1 813 410,35 €
Résultats exceptionnels	-2 450,46 €	-12 594,08 €	372 745,51 €	-7126,08 €	-7 197,34 €
Epargne brute	6 207 251,10 €	4 764 463,63 €	9 820 374,21 €	10 594 792,72 €	10 700 740,65 €
Rembt courant du capital de la dette (hors RA)	10 108 403,04 €	10 607 440,13 €	11 217 045,42 €	11 562 000,00 €	11 359 000,00 €
Epargne Disponible (Autofinancement net)	-3 901 151,94 €	-5 842 976,50 €	-1 396 671,21 €	-967 207,28 €	-658 259,35 €
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	5,69%	4,29%	8,60%	9,12%	9,12%
Dette au 31 12	75 991 301,55 €	84 385 981,47 €	81 601 556,93 €	79 601 556,93 €	78 000 000,00 €
Capacité de désendettement (en année)	12,24	17,71	8,31	7,51	7,29

D. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement correspond aux opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification appréciable de la valeur ou de la structure du patrimoine communal : acquisitions diverses, travaux.

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2025 à 38 254 315,71 € de dépenses dont 22 438 219,06 € d'équipements bruts, 11 264 139,41 € de dépenses financières (remboursement du capital de la dette essentiellement), 871 100,91 € de dépenses pour compte de tiers et 3 680 856,33 € de dépenses d'ordre.

Chapitre	Dépenses d'investissement			CFU 2025
	BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	
10- Dotation	60 000,00 €		60 000,00 €	47 093,99 €
20 - Immobilisations incorporelles	420 538,53 €		420 538,53 €	259 132,19 €
204- Subventions d'équipements versées	160 000,00 €	94 000,00 €	254 000,00 €	97 283,88 €
21 - Immobilisations corporelles	13 656 677,83 €	1 889 156,00 €	15 545 833,83 €	9 368 969,84 €
23 - Immobilisations en cours	5 128 616,82 €	-460 900,00 €	4 667 716,82 €	6 806 092,83 €
Opérations d'équipement	9 144 542,06 €	390 000,00 €	9 534 542,06 €	5 906 740,32 €
27 - Autres immobilisations	9 297,11 €	0,00 €	9 297,11 €	0,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	2 040 000,00 €	0,00 €	2 040 000,00 €	871 100,91 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 250 000,00 €	0,00 €	11 250 000,00 €	11 217 045,42 €
040 - Opérations d'ordre	92 156,00 €	10 000,00 €	102 156,00 €	197 851,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 150 000,00 €	2 815 451,15 €	3 965 451,15 €	3 483 005,33 €
Sous total investissement	43 111 828,35 €	4 737 707,15 €	47 849 535,50 €	38 254 315,71 €

Le périmètre des dépenses d'équipement (hors dette) comprend l'essentiel de l'effort de la Ville en matière d'investissement : travaux, achats de terrains et de matériels, versement d'une subvention d'investissement. Le niveau des dépenses d'équipement reste soutenu en 2025 avec plus de 22,4 M€ sur les chapitres 20, 21, 23 et opérations.

En 2025, les dépenses d'équipement ont concerné principalement :

- l'aménagement du Cèdre Bleu 3 267 000 €
- les travaux de voirie (rue Moulin à Vent, Avenue Max Dormoy, Avenue Gabriel Péri, rue Montfleury, mail Joliot Curie ...) : 3 040 857 €,
- la réhabilitation du pavillon Kennedy : 2 316 535 €,
- la réhabilitation, restructuration de l'espace public des Flanades : 1 822 731€,
- Les travaux au niveau du DOJO et de Mandela : 1 593 688 €
- la création d'un Padel et la mise en accessibilité des tennis 1 560 900 €,
- La Fabrik : désamiantage
- La réhabilitation du groupe scolaire Delpech : 1 385 259 €
- La réhabilitation du Centre Administratif : 535 826 €

Au niveau de l'entretien courant, le montant des travaux s'élève notamment à :

- 911 013 € dans les bâtiments scolaires,
- 1 043 822 € dans les bâtiments sportifs,
- 1 074 312 € pour le cadre de vie.

E. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont de 27 192 353,16 € dont 19 371 732,87 € de recettes réelles et 7 820 620,29 € de recettes d'ordre.

Si l'exercice budgétaire 2025 a vu la réalisation de nombreux chantiers mais pas la perception des soldes de subventions. Solde en attente des DGD et autres pièces nécessaires aux appels de fond. La récupération des subventions sera l'objectif de l'exercice 2026 afin de limiter les tensions sur la trésorerie de la Ville.

Plus de 19 M€ de Restes à Réaliser en recettes sont reportés en 2025 dont plus de 16,5 M€ en subventions.

Chapitre	BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	CFU 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 024 182,40 €	265 000,00 €	3 289 182,40 €	3 354 251,75 €
13 - Subventions d'investissement	10 302 777,30 €	-150 000,00 €	10 152 777,30 €	7 062 826,41 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (9518 278,56 € au titre de 2026)	10 827 120,00 €	-100 000,00 €	10 727 120,00 €	8 000 000,30 €
27 - Autres immobilisations financières			0,00 €	306,62 €
024 - Produit des cessions d'immobilisations	4 070 132,00 €	1 556 156,00 €	5 626 288,00 €	
45 - Opérations pour compte de tiers	2 040 000,00 €	84 000,00 €	2 124 000,00 €	954 347,79 €
040 - Opérations d'ordre	3 640 340,00 €	200 000,00 €	3 840 340,00 €	4 337 614,96 €
041 - Opérations patrimoniales	1 150 000,00 €	2 815 451,15 €	3 965 451,15 €	3 483 005,33 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 282 651,08 €	67 100,00 €	7 349 751,08 €	
Sous total investissement	42 337 202,78 €	4 737 707,15 €	47 074 909,93 €	27 192 353,16 €

Le produit de la taxe d'aménagement (ex taxe locale d'équipement) s'élève en 2025 à 339 947,06 € contre 334 1554,79 € en 2024. La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de toutes natures soumises à un régime d'autorisation. Les recettes dépendent du nombre d'opérations de constructions, reconstructions et d'agrandissements des bâtiments d'une année sur le territoire communal.

Le Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA) est une aide à l'investissement. Le mécanisme du FCTVA permet la compensation à un taux forfaitaire (16,404% du montant TTC) par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements. Les dépenses réelles d'investissement prises en compte pour le calcul de cette compensation sont les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux, hors achat de terrains) effectuées au cours de l'année N-1 (2024).

Le montant du FCTVA perçu par la Ville en 2025 s'élève à 3 014 019,43 € en nette augmentation par rapport à 2024 (2 399 919,89 €).

Cette hausse du montant perçu est corrélée au niveau des dépenses d'investissement directes de la Ville éligibles au FCTVA par rapport au volume mandaté en 2024.

i. Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Les recettes de subventions reçues s'établissent à 7 062 826,41 € contre 6 936 96,81 € en 2024.

Cette enveloppe comprend principalement les subventions versées à la suite de projets engagés lors des exercices précédents et dépend de l'avancement des travaux éligibles. Il s'agit de subventions diverses pouvant provenir de l'État, du conseil régional d'Île-de-France, du conseil départemental ou de la CAF.

Le niveau des subventions encaissées varie en fonction de la maturité des projets d'investissement. Le versement des acomptes et/ou de soldes de subventions sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Figure également dans ce tableau les amendes de Police.

Subventions d'investissement perçues et amendes de Police

Libellé	Montant HT	Libellé tiers	Date de règlement
FONDS CONCOURS NPNRU 2EME VERST AMÉNAGT EP FLANADES	1237 436,92 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	22/01/2026
AMENDES DE POLICE EXERCICE 2024 - GESTION 2025	850 544,00 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	21/07/2025
ANRU ACOMPTÉ 1 FABRIK CULTURES URBAINES JEUNESSE	680 016,00 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	01/02/2026
FONDS DE CONCOURS CARPF 2024 EXTENSION CEDRE BLEU	434 903,00 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	03/12/2025
FONDS DE CONCOURS CARPF PR/TRX SECURISATION CT	412 500,00 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	13/03/2025
FONDS DE CONCOURS NPNRU GS DELPECH	403 042,50 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	30/11/2025
FONDS CONCOURS NPNRU AMÉNAGT EP FLANADES	400 217,30 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	30/11/2025
SUBV RELOCALISATION CONSERVATOIRE CTRE CUTUREL CEDRE BLEU	400 000,00 €	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	08/03/2026
INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE SECURISATION	294 672,02 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D O	14/05/2025
DSIL 2024 1ER ACPTÉ TRAX SECURISATION CTRE SPORTIF N.MANDELA	292 906,00 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	26/10/2025
SOLDE FONDS DE CONCOURS NPNRU LA FABRIK	260 596,09 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	30/11/2025
DPV 2022 CONSTRUCTION DOJO C.S MANDELA	205 352,10 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	14/05/2025
FONDS DE CONCOURS TRX MISE ACCESSIBILITÉ PMR TERRAIN DE TENNIS + MAISON DE RUGBY ET TIR A L'ARC	170 513,00 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	09/10/2025
ACOMPTÉ REQUALIFICATION EXTENSION GS M.DELPECH	161 738,11 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	23/12/2025
ANRU ACPTÉ N°1DEMOL/RECONSTRUCTION DOJO ST SAENS EN GYM NASE MULTISPORTS	146 955,34 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	01/02/2026
ACOMPTÉ 3 AMENAGEMENT SAINT SAENS	143 624,81 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	22/01/2026
SOLDE SUBV ANS 2022 CRÉATION D'UNE AIRE DE FIT	117 911,18 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT	02/03/2025
SUBV 2021 ACOMPTÉ RENOVATION SOLS SPORTIFS GYMNASSE CHARDONNETTES	90 728,25 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT	24/08/2025
ANRU AMENAGEMENT D'ENSEMBLE C1017-24-0029	86 478,00 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	26/10/2025
SUBV SOUTIEN À L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION POUR LA COMMUNE DE SARCELLES	76 539,84 €	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	26/10/2025
AMENAGEMENT DU QUARTIER CHANTEPIE (RUE DU MOULIN A VENT)	74 124,00 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	30/11/2025
DPV 2023 RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE CHANTEPIE	54 000,00 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	14/05/2025
AMENAGEMENT JAURES C1014-24-0023	28 873,36 €	PREFECTURE DU VAL D OISE	26/10/2025
FONDS DE CONCOURS DEPORT VIDEO CSUI PM	21 225,50 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	16/12/2025
SUBV ACHAT DE MOBILIER POUR LE CENTRE DE LOISIRS M. LELONG	17 929,09 €	CAF DU VAL D OISE	22/01/2026

ii. L'emprunt chapitre (chapitre 16)

Bien que l'endettement de la Ville soit proche de celui des villes de même strate, c'est l'insuffisance des épargnes brute et nette qui handicapent la ville dans sa politique d'investissement.

En 2025, un appel d'offre de 10,5 millions d'euros a été lancé auprès des organismes bancaires et des investisseurs obligataires. Au regard du CFU 2024 et des épargnes affichées, aucune banque n'a déposé d'offre.

Les négociations ont donc été menées auprès de deux intermédiaires financiers pour respectivement 5 M€ et 5,5M€.

L'absence de réponse bancaire et la nécessité de restaurer l'épargne nette sur le long terme, une réflexion a été menée pour optimiser les conditions de marchés mais aussi de tirages et de remboursements.

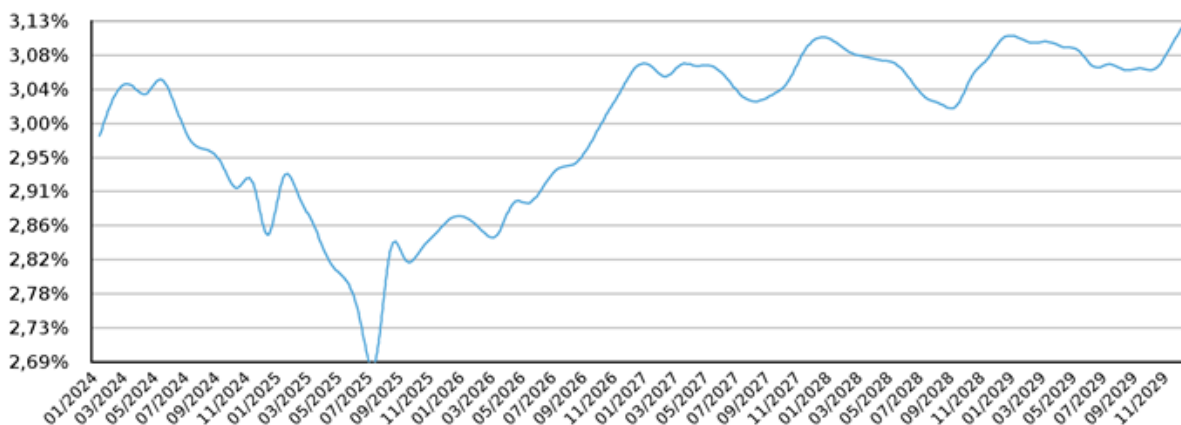
- TPI CAP (emprunt obligataire) pour un montant de 5 500 000.00 € en deux versements :
 - 3 M€ en 2025 avec un remboursement du capital différé
 - et 2,5 M€ en 2026 (montant dans les RAR en recettes)
- GFI (emprunt obligataire) pour un montant de 5 000 000 € en 2025 en un seul versement

IV. Informations relatives à la dette

L'ensemble des informations données ci-dessous sont issues du prestataire de la Ville dans l'accompagnement de la gestion active de la dette : Finance Active.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
81 146 261.09 €	2,87 %	10 ans et 2 mois	5 ans et 5 mois	39

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



La dette de la ville de Sarcelles est caractérisée par un encours de 81,14 M€ au 31 décembre 2025 avec un taux moyen de 2,87%.

La durée de vie moyenne du capital est de 5 ans et 5 mois ce qui est relativement faible et permet d'entrevoir très rapidement à partir de 2028, un véritable allègement de l'encours et des annuités.

Par ailleurs, l'encours de la dette est sécurisé en étant composé de 75% de taux fixes et de 25% de taux variables.

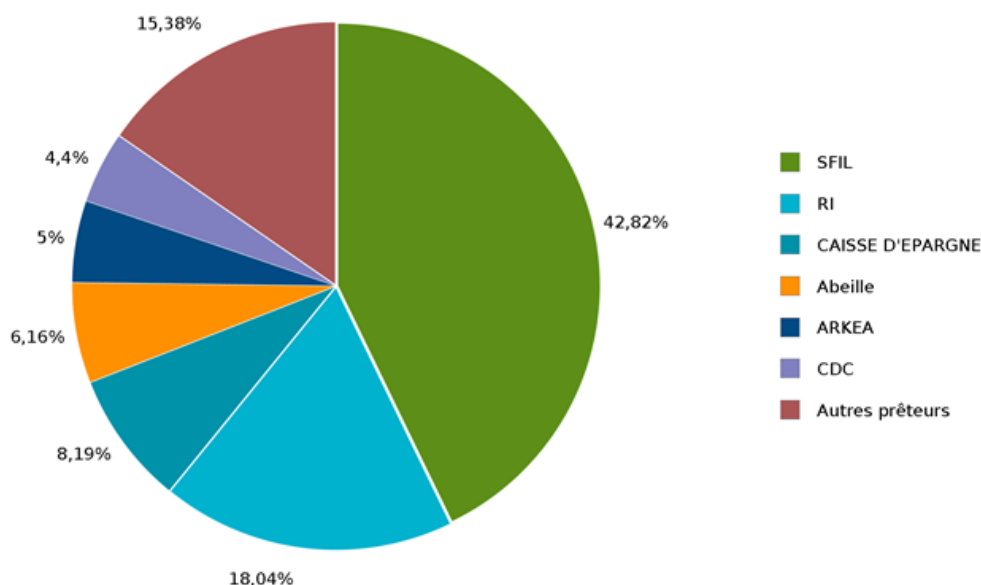
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	63 352 869.66 €	78,07 %	2,91 %
Variable	15 119 156.71 €	18,63 %	2,79 %
Livret A	2 674 234.72 €	3,30 %	2,51 %
Ensemble des risques	81 146 261.09 €	100,00 %	2,87 %

L'encours de la dette se compose d'emprunts « classiques » auprès des partenaires financiers historiques des collectivités locales (Caisse d'Epargne, Banque Postale, Crédit Agricole, ...) mais aussi d'émissions obligataires.

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	34	59 282 221.28 €	2,45 %
Emprunts obligataires	5	21 864 039.81 €	4,01 %
Dette	39	81 146 261.09 €	2,87 %

Le graphique ci-après identifie nos principaux partenaires et leur poids en tant que prêteurs. L'émission obligataire est une alternative de plus en plus nécessaire au regard de la frilosité du secteur bancaire devant les difficultés budgétaires et financières croissantes des collectivités locales.

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	34 749 841.87 €	42,82 %	
Rivage Investment	14 635 415.80 €	18,04 %	
CAISSE D'EPARGNE	6 647 580.63 €	8,19 %	
Abeille secteur public	5 000 000.00 €	6,16 %	
ARKEA	4 060 490.35 €	5,00 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 573 783.37 €	4,40 %	
Autres prêteurs	12 479 149.07 €	15,38 %	
Ensemble des prêteurs	81 146 261.09 €	100,00 %	-



Enfin, une ligne de trésorerie a été conventionnée en 2025. Elle a été mobilisée et remboursée en fonction des besoins de la Ville puis a été remboursée en décembre 2025.

V. Compte financier unique 2025 - les résultats de clôture et l'affectation du résultat de fonctionnement

A. Résultats à la clôture de l'exercice 2025

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 109 736 203,75 €, pour un montant de recettes de 115 416 814,00 €. Sur l'exercice, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté en recettes de fonctionnement (R/002), la commune présente un excédent de 5 680 610,25 € (recettes-dépenses de l'exercice). Si l'on ajoute le résultat antérieur reporté à hauteur de 6 310 800,08 €, c'est donc un résultat de fonctionnement excédentaire global de 11 991 410,53 € à la clôture de l'exercice 2025.

Les dépenses d'investissement 2025 se sont élevées à 38 254 315,71 € pour un montant de recettes de 27 192 353,16 €. Sur l'exercice, sans tenir compte du solde d'exécution de 2024 reporté en investissement (D/001), la commune présente un déficit d'investissement de l'exercice de 11 061 962,55 €. En ajoutant le déficit d'investissement de 1 218 884,04 € de 2024, le résultat constaté en section d'investissement à la clôture de l'année 2025 s'établit à - 12 280 846,59 €.

À noter, les restes à réaliser s'élèvent à 6 642 634,72 € en dépenses et à 19 022 937,55 € en recettes pour un solde positif de 12 380 302,83 €.

Le résultat à prendre en compte en section d'investissement comprend les Restes à Réaliser en dépenses et en recettes.

Le résultat d'investissement cumulé après prise en compte des restes à réaliser est donc excédentaire de 99 456,24 € en investissement.

Le résultat cumulé 2025 est donc 12 090 866,57 € (11 991 410,33 € + 99 456,24 €).

EXPLOITATION	
Dépenses de l'exercice (A)	109 736 203,75 €
Recettes de l'exercice (B)	115 416 814,00 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	5 680 610,25 €
Résultat d'exploitation reporté (D)	6 310 800,08 €
Résultat de clôture 2025 (E= C+D)	11 991 410,33 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice (A)	38 254 315,71 €
Recettes de l'exercice (B)	27 192 353,16 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	-11 061 962,55 €
Résultat d'investissement reporté (D)	-1 218 884,04 €
Résultat de clôture 2025 (E= C+D)	-12 280 846,59 €

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
Solde de clôture d'investissement 2025 [E]	-12 280 846,59 €
Restes-à-réaliser en dépenses [F]	6 642 634,72 €
Restes-à-réaliser en recettes [G]	19 022 937,55 €
Excédent de financement 2025 (H = E-F+G)	99 456,24 €

RÉSULTAT CUMULÉ 2025 (I = H+E)	12 090 866,57 €
---------------------------------------	------------------------

B. Affectation des résultats de clôture 2025 au budget 2026

Le budget primitif 2026 sera voté le 17 avril 2026 avec une reprise des résultats 2025.

Dans le respect des règles d'affectation du résultat, les restes à réaliser constatés fin 2025 sont directement repris en section d'investissement en dépenses pour 6 642 634,72€ en dépenses et 19 022 937,55 € en recettes.

Le résultat de la section d'investissement de -12 280 846,59 € est également repris au budget primitif 2026 directement dans cette section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit (D/001).

Le résultat de la section d'investissement étant positif en tenant compte des Restes à Réaliser, il n'y a pas lieu de couvrir de déficit. Ainsi, l'excédent de fonctionnement est-il intégralement repris en section de fonctionnement dans le BP 2026.

1) Données issues du compte administratif (CA) N-1

Résultat de fonctionnement (RF)	11 991 410,33 €	Excédent de fonctionnement
Résultat d'investissement (RI)	-12 280 846,59 €	Déficit d'investissement
Restes à réaliser (RAR) — Dépenses d'investissement	6 642 634,72 €	Montant positif
Restes à réaliser (RAR) — Recettes d'investissement	19 022 937,55 €	Montant positif

Calcul du solde d'investissement après RAR et du besoin de financement

Solde d'investissement après RAR (= RI - RAR Dépenses + RAR Recettes)	99 456,24 €	Info : un solde négatif = besoin de financement
Besoin de financement (si solde < 0)	-	
Excédent d'investissement après RAR (si solde > 0)	99 456,24 €	

2) Affectation du résultat de fonctionnement

Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)		Règle : couvrir le besoin de financement dans la limite du RF positif
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)	11 991 410,33 €	

3) Reprise anticipée dans le budget primitif (BP) — écritures M57

Compte	Montant	Libellé
D/001	12 280 846,59 €	Déficit d'investissement reporté
R /002	11 991 410,33 €	Excédent de fonctionnement reporté
1068	0 €	Excédent de fonctionnement capitalisé

Budget Principal	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits 2026 INV	48 413 716,00 €	48 314 259,76 €
Restes à réaliser 2025 INV	6 642 634,72 €	19 022 937,55 €
001 Solde d'exécution INV	12 280 846,59 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	67 337 197,31 €	67 337 197,31 €
Nouveaux crédits 2026 FCT	126 636 379,22 €	114 644 968,89 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		11 991 410,33 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	126 636 379,22 €	126 636 379,22 €
TOTAL BUDGET 2026	193 973 576,53 €	193 973 576,53 €

VI. Compte financier unique 2025 du budget annexe Pompes funèbres

A. Résultats à la clôture de l'exercice 2025

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 18 001,42 € pour un montant de recettes de 8 458,33 €. Sur l'exercice, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté en recettes de fonctionnement (R/002), la commune présente un déficit de -9 543,09€ (recettes-dépenses de l'exercice). Si l'on ajoute le résultat antérieur reporté à hauteur de 33 821,28 €, c'est donc un résultat de fonctionnement excédentaire global de 24 278,19 € à la clôture de l'exercice 2025.

Il n'y a eu aucun mouvement en investissement sur ce budget en 2025. Sur l'exercice, sans tenir compte du solde d'exécution de 2024 reporté en investissement (R/001), la commune présente un excédent d'investissement de l'exercice de 0€. En ajoutant l'excédent d'investissement de 26 935,21 € de 2024, le résultat constaté en section d'investissement à la clôture de l'année 2025 s'établit à 26 935,21 €.

EXPLOITATION	
Dépenses de l'exercice (A)	18 001,42 €
Recettes de l'exercice (B)	8 458,33 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	-9 543,09 €
Résultat d'exploitation reporté (D)	33 821,28 €
Résultat de clôture 2025 (E= C+D)	24 278,19 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice (A)	0,00 €
Recettes de l'exercice (B)	0,00 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (D)	26 935,21 €
Résultat de clôture 2025 (E= C+D)	26 935,21 €

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
Solde de clôture d'investissement 2025 [E]	26 935,21 €
Restes-à-réaliser en dépenses [F]	0,00 €
Restes-à-réaliser en recettes [G]	0,00 €
Excédent de financement 2025 (H = E-F+G)	26 935,21 €

RÉSULTAT CUMULÉ 2025 (I = H+E)	51 213,40 €
---------------------------------------	--------------------

Il n'y a pas de restes à réaliser.

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte financier unique (précédemment, au vu du compte administratif). L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde de l'exécution de la section d'investissement, et, d'autre part, les restes-à-réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant. Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte R/1068),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves en section d'investissement (R/1068).

À la clôture de l'exercice 2025, la section d'investissement, excédentaire, ne présente donc pas de besoin de financement.

L'affectation totale ou partielle du résultat excédentaire de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, n'est donc pas obligatoire.

B. Affectation des résultats de clôture 2025 au budget 2026

Le budget primitif 2026 sera voté le 17 avril 2025 avec une reprise des résultats 2025.

En conséquence, il est proposé de reprendre le résultat excédentaire d'exploitation intégralement en report à nouveau de la section d'exploitation.

Pompes Funèbres	Depenses	Recettes
Nouveaux crédits 2026 INV	26 935,21 €	
Restes à réaliser 2025 INV	0,00 €	0,00 €
001 Solde d'exécution INV		26 935,21 €
TOTAL INVESTISSEMENT	26 935,21 €	26 935,21 €
Nouveaux crédits 2026 FCT	34 278,19 €	10 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		24 278,19 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	34 278,19 €	34 278,19 €